

L'impact de la taxe sur la valeur ajoutée sur la stabilité des recettes dans certains pays africains - lacunes en matière de politique et de discipline fiscale en utilisant le ratio coût-efficacité

Au moment où la crise du Covid-19 frappe, les pays africains ont mis en place plusieurs mesures d'allègement fiscal pour atténuer et améliorer l'impact de la pandémie sur l'économie. Ces mesures, pour n'en citer que quelques-unes, sont notamment les suivantes :

- i. L'accélération des remboursements de la TVA, avec un traitement spécifique pour les petits contribuables de la TVA.
- ii. Une demande au cas par cas d'exonération de pénalités par les grands contribuables qui peuvent démontrer qu'ils sont incapables de payer leurs impôts en raison de la catastrophe du COVID-19.
- iii. La suspension des droits sur les importations des minéraux.
- iv. La prolongation des délais de dépôt et de paiement des déclarations d'impôts, et
- v. La réduction des taxes sur les produits médicaux, entre autres.

Par ces mesures, les administrations fiscales visent à rendre la situation plus gérable pour leurs contribuables. Dans l'ensemble, comme dans d'autres régions du monde, la pandémie du COVID-19 a eu un effet négatif sur les économies africaines, ce qui a entraîné une révision à la baisse de leurs prévisions de croissance économique.

De nombreux secteurs d'entreprises ont sacrifié la résilience financière au profit de la valeur des actionnaires. Dans la pratique de la comptabilité et du contrôle, la viabilité des entreprises est testée en examinant à la fois la liquidité et la solvabilité du bilan.

Les entreprises ont besoin de liquidités pour couvrir leurs dépenses quotidiennes, mais avec la crise, nombreuses sont celles qui sont susceptibles de déclarer des pertes à la fin de leur exercice financier sous revue. Cela réduira considérablement les recettes attendues de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Il est donc d'autant plus important que les administrations fiscales surveillent de près les résultats des recettes de la TVA et veillent à ce que la discipline fiscale ne soit pas trop difficile à maintenir. Compte tenu de l'importance de l'augmentation des recettes de la TVA, il sera essentiel d'améliorer l'efficacité de la collecte de la TVA dans la mesure du possible et de renforcer la discipline fiscale volontaire pendant cette pandémie du COVID-19 et durant la période de recouvrement.

Une façon d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales du système de la TVA serait d'accroître l'efficacité de sa collecte et/ou de supprimer les lacunes politiques qui pourraient affecter son efficacité. Dans cet article, cela se fait par le biais du ratio Coût-Efficacité (RCE)^[1].

Le ratio RCE tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, est l'indicateur le plus utilisé pour évaluer les performances en matière de recettes et l'efficacité globale de la TVA. Ce ratio compare les recettes réelles de la TVA aux recettes théoriques^[2] d'une taxe parfaitement appliquée et prélevée à un taux uniforme sur l'ensemble de la consommation. Plus ce ratio est proche de zéro, plus l'efficacité de la collecte de la TVA est faible, tandis que les ratios plus proches de un dénotent une efficacité plus élevée.

[1] Ratio Coût-Efficacité = (Recette Actuelle de la TVA) / (dépende de consommation finale x taux normal de la TVA)

[2] Recettes théoriques : les recettes théoriquement perçues si la TVA était appliquée au taux normal à l'ensemble de l'assiette fiscale potentielle.

En général, la performance des administrations fiscales en matière de la collecte de la TVA est largement influencée par deux composantes, à savoir le déficit de politique et le déficit de discipline fiscale. Le déficit de politique concerne certains aspects des choix politiques relatifs aux taux de la TVA, aux dépenses fiscales, aux modifications du seuil de la TVA, aux exonérations, etc., tandis que le déficit de discipline fiscale évalue la mesure dans laquelle les contribuables respectent toutes leurs obligations législatives et administratives.

La publication des Perspectives Fiscales Africaines (PFA) de 2019 (ATAF, 2019)[1] analyse le ratio coût-efficacité dans 15 pays africains sélectionnés. Depuis 2012, le taux normal sur les produits consommés localement dans les pays PFA est resté constant, à l'exception de trois pays. Au Ghana, il est passé de 12 à 17,5 pour cent en 2017, au Botswana, il a augmenté de 10 à 12 pour cent en 2013 et en Afrique du Sud de 14 à 15 pour cent en 2018. Le Madagascar a le taux de TVA le plus élevé 20 pour cent parmi les pays PFA sélectionnés, et le taux le plus bas de 12 pour cent se trouve au Botswana.

Dans les pays figurant dans le tableau ci-dessous, le taux normal moyen de la TVA est supérieur à 15 pour cent, avec un ratio coût-efficacité moyen de 45 %. Cela démontre qu'en 2018, l'efficacité des systèmes de la TVA dans ces pays était faible et devrait être encore plus affectée par les diverses mesures de politique fiscale et non fiscale mises en place afin de freiner les impacts du COVID-19. Seules quelques économies sélectionnées pour lesquelles des données sont disponibles avaient un ratio coût-efficacité supérieur à 50 %, tels que; Le Botswana, l'île Maurice, le Cap-Vert, l'Afrique du Sud et la Zambie. (Pour plus d'informations, veuillez consulter [ici l'analyse complète dans l'édition 2019 des PFA](#)).

[3] ATAF (2009), Perspectives Fiscales Africaines de l'ATAF 2019, Publication du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Pretoria, <https://events.ataftax.org/index.php?page=documents&folder=7>

Le ratio Coût-efficacité de la TVA dans certains pays de PFA en 2018

Pays	IVA/FCE*, Année 2018	Taux normal de la TVA, 2018	VAT - CFE *	
RD Congo	2,23%	16%	13,96%	(0,139)
Ghana	4,81%	17,5%	27,50%	(0,275)
Côte d'Ivoire	5,03%	18%	27,96%	(0,279)
Niger	5,30%	19%	28,16%	(0,281)
Rwanda	5,35%	18%	32,99%	(0,329)
Malawi	5,94%	17%	35,41%	(0,354)
Madagascar	6,02%	20%	36,90%	(0,369)
Eswatini	6,13%	14%	37,86%	(0,378)
Sénégal	6,92%	18%	39,17%	(0,391)
Zimbabwe	7,05%	15%	40,84%	(0,408)
Botswana	7,38%	12%	57,63%	(0,576)
Maurice	9,53%	15%	63,56%	(0,635)
Cap Vert	10,26%	15%	68,43%	(0,684)
Afrique du Sud	12,64%	15%	84,26%	(0,842)
Zambia	13,68%	16%	85,49%	(0,854)
Moyenne		16,37%	45,34%	(0,453)

* DCF (Dépenses de consommation finale), RCE (Ratio Coût-Efficacité)

La pandémie du COVID-19 va certainement aggraver la composante relative aux lacunes politiques du Coût- efficacité en raison des mesures d'exonération inévitables et nécessaires introduites spécifiquement en réponse à la pandémie, qui auront pour effet de réduire les recettes de la TVA. Toutefois, l'élargissement du fossé de politique peut être atténué, en optant pour des interventions ciblées et non pas générales. Par exemple, en limitant l'application des exonérations de la TVA à la seule importation de biens utilisés pour soutenir le système de santé et combattre les effets du COVID-19; en augmentant temporairement le seuil de chiffre d'affaires pour l'application du régime simplifié de la TVA principalement pour les petites entreprises; ou en réduisant temporairement le taux normal de la TVA uniquement pour les services et les denrées alimentaires fournis par les entités fournissant des services d'hôtellerie et de restauration.

D'autre part, une augmentation de l'ampleur du déficit de la discipline fiscale, qui peut provenir d'imperfections dans la mise en œuvre du système de la TVA existant dans une économie ou d'un excès de déclarations de crédit et de demandes de remboursement, peut exacerber la taille de l'économie parallèle. Dans ce cas, les approches visant à réduire le déficit de la discipline fiscale durant le COVID-19 peuvent inclure l'accélération des remboursements de la TVA, principalement pour les petites et moyennes entreprises classées comme "contribuables fiables" (c.-à-d. qui ont un bon historique de discipline fiscale) afin de préserver leur liquidité et leur flux de trésorerie; ou par le report des paiements de la TVA pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à un certain seuil.